



Beter gekeurd
Bien vérifié

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE
INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION

L'INSTALLATION EST CONFORME

L'examen s'opère selon l'instruction de travail 10le006 ou 10le008 sur base des prescriptions indiquées ci-dessous.

Votre contrôle a été effectué par BTV ASBL, bureau BTV Liège, Quai Mativa 37, 4020 LIEGE
T: 04 253 19 72, E: btv.liege@btvcontrol.be

Rapport N°: 0438-190411-01 Date du contrôle : 11/04/19
Extra date du contrôle:

DONNEES GENERALES:

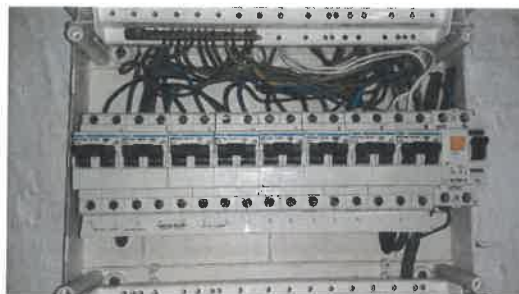
ADRESSE DE L'INSTALLATION : MARCHAL MICHEL
RUE CAMPAGNE DE BELLAIRE 18
4621 RETINNE

PROPRIETAIRE: MARCHAL MICHEL
Adresse : RUE CAMPAGNE DE BELLAIRE 18
4621 RETINNE

DEMANDEUR : MARCHAL MICHEL
Adresse : RUE CAMPAGNE DE BELLAIRE 18
4621 RETINNE

INSTALLATEUR : EXISTANTE
Adresse : RUE CAMPAGNE DE BELLAIRE 18
4621 RETINNE

Visualisation de l' installation



TVA ou CI :

EAN : Compteur n° À PLACER Index :

DESCRIPTION GENERALE ET CARACTERISTIQUES:

Type d'installation :	Type des locaux :	Unité d'habitation
Début travaux fondations : Avant 01/10/81	Installation électrique :	Avant & Après 01/10/81
Raccordement tension : 3x400V + N	RGIE art. :	86
Câble aliment. tableau princ. : 4 x 10 mm ²	Protection raccordement :	MAXIMUM 48 A
Type électrode de terre : Piquets	Inter. gén. : type :	4p 63A/300mA
Nombre de tableaux : 4	Nombre de circuits term. :	43
Facteurs d'influences externes :	Schéma :	TT

CONTROLE:

VMA - 45

MA-BT-02/2015



1 / 3



Beter gekeurd
Bien vérifié

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION

Visite de contrôle suivant : RGIE art. 271, Pres. distributeur

Type de contrôle : Visite de contrôle

MESURES:

RA: 21 Ohm RI tot 2 MOhm

DESCRIPTION:

Voir schéma.

Puissance des panneaux: 49 x 250 Wp = 12,25 kWp (DC)

Puissance max. des onduleurs: 1 x 10000 W = 10 kW (AC)

Marque, Type et numéro série des onduleur(s) :

SMA SUNNY TRTRIPower STP 10000TL-20 N°304989213

Numéro du compteur de courant vert: /

Index de l'onduleur : 35.755 MWh

Classe du compteur de courant vert: /

Marquage MID: /

INFRACTIONS CONSTATEES

1 NÉANT

NOTES

- 1 Le test de fonctionnement du relais de découplage a été réalisé.
- 2 La correspondance entre les caractéristiques de l'onduleur et des panneaux ne fait pas partie du contrôle.
- 3 Le câble solaire utilisé n'a pas la caractéristique F2/Cca, car ce type de câble n'existe pas.
- 4 Protection du circuit Photovoltaïque pour les mesures d'isolement

CONCLUSION

L'installation est conforme.

Les bornes d'entrées du DPCDR général sont scellées.

Les schémas unifilaires et les schéma de situation ont été visés.

L'installation doit être vérifiée avant le 11 Avril 2044 (art. 271 RGIE) ainsi qu'avant mise en service après modification ou extension importante exécutée avant cette date.

L'agent-visiteur
0438 PASCAL CHENOT

pour le directeur,

CONTROLES EFFECTUES

Lors de visite de contrôle d'installations domestiques selon l'article 271.

a) Le contrôle de l'exécution de l'installation électrique conformément aux schémas

b) Le contrôle de l'état (fixations, détérioration,...) du matériel électrique d'installation fixe, tout particulièrement en ce qui concerne les interrupteurs, les socles de prise de courant, les raccordements dans les tableaux de répartition...

c) Le contrôle des mesures de protection contre les chocs électriques par contacts directs et indirects

d) Le contrôle du fonctionnement des dispositifs de protection à courant différentiel résiduel via leur propre bouton de test

e) Le contrôle des boucles de défaut et du raccordement correct des dispositifs de protection à courant différentiel résiduel via la création d'un courant de défaut de minimum 2,5 fois la sensibilité de l'appareil

f) Le contrôle de la continuité des connexions équipotentielles (principale et supplémentaire) et des conducteurs de protection des socles de prises de courant et des appareils de classe 1 à poste fixe, installé à poste fixe ou mobile à poste fixe

g) Le contrôle visuel du matériel à poste fixe ou à poste fixe pouvant présenter des dangers pour les personnes et des biens

h) Le contrôle visuel du matériel mobile pouvant présenter des dangers pour les personnes et des biens

Sauf infractions, l'adéquation entre dispositifs de protection contre les surintensités installés et les sections des circuits respectifs qu'ils protègent est certifiée.

VMA - 45

N° Rapport: 0438-190411-01



2 / 3



Beter gekeurd
Bien vérifié

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION

DEVOIRS DU PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE OU LOCATAIRE

- a) Il y a obligation de conserver le procès-verbal de contrôle dans le dossier d'installation électrique ;
- b) Il y a obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique ;
- c) Il y a obligation d'aviser immédiatement le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions, de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité ;
- d) Il y a obligation, lorsque des infractions ont été constatées lors de la visite de contrôle, de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé afin de vérifier la disparition des infractions au terme du délai d'un an. Dans le cas où, lors de cette seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

Significations des notes concerne des défauts qui n'ont pas d'influence sur la conclusion des constatations qui ne relèvent pas de l'examen, mais qui peuvent menacer la sécurité des données d'organisation.

QUELLES MESURES A PRENDRE SI VOTRE INSTALLATION EST CONFORME

ETAPE 1

Lisez soigneusement ce Procès-Verbal et faites attention aux notes éventuelles.

ETAPE 2

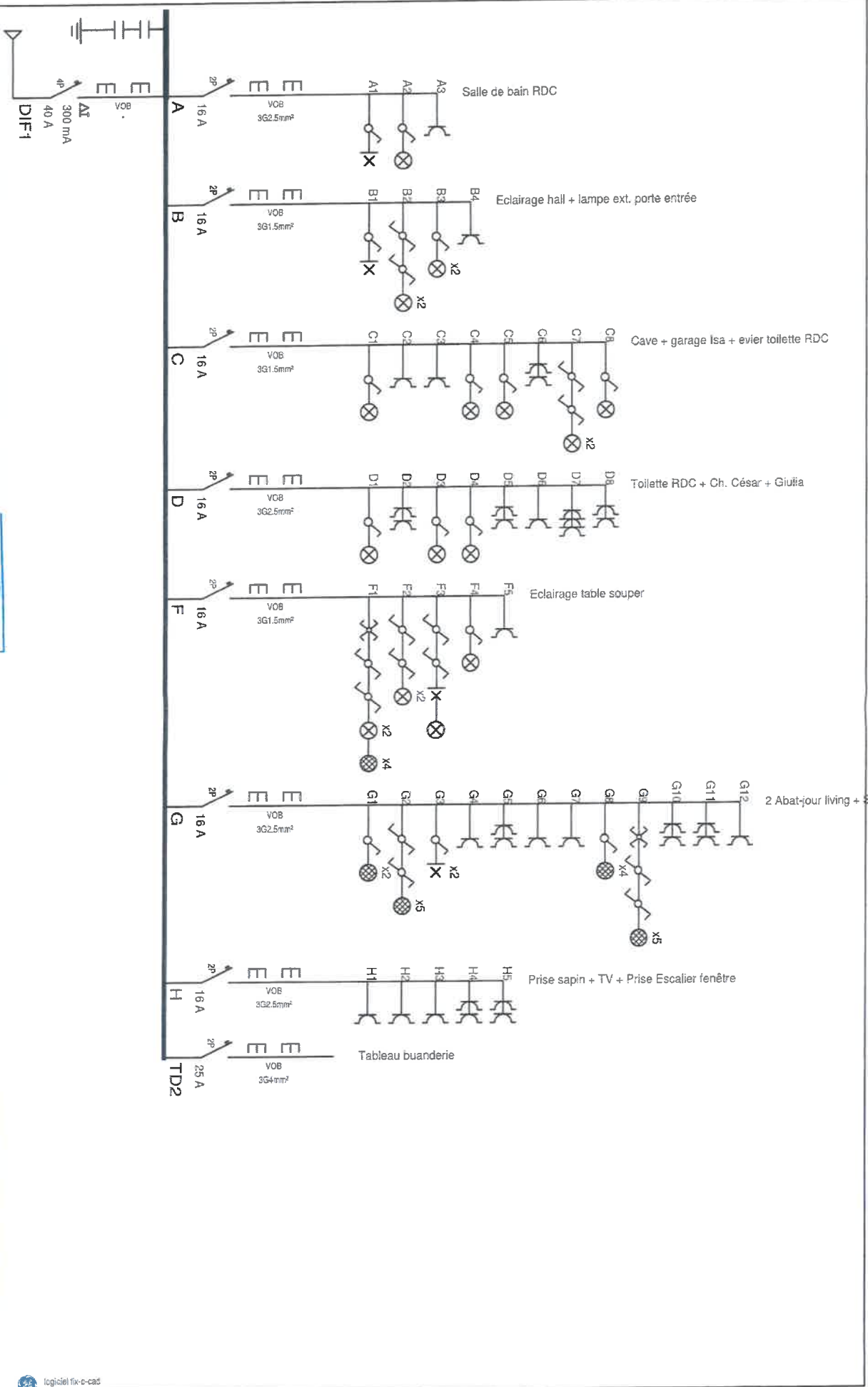
Lors d'extensions importantes de l'installation, faites reconstruire de nouveau.

ETAPE 3

Un recontrôle de l'installation est obligatoire avant 11 Avril 2044.

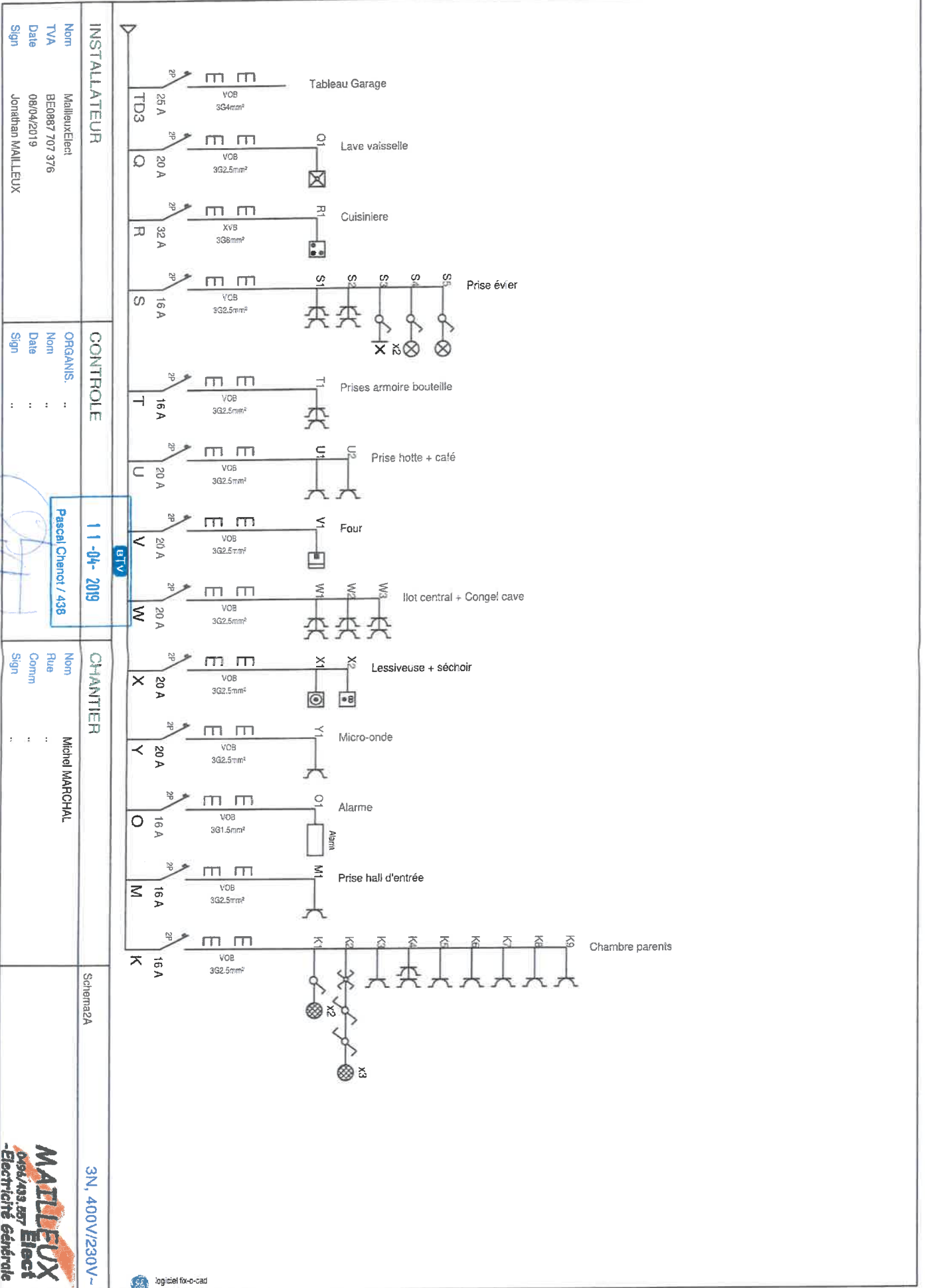
ETAPE 4

BTV Liège reste à votre service pour les contrôles nécessaires.

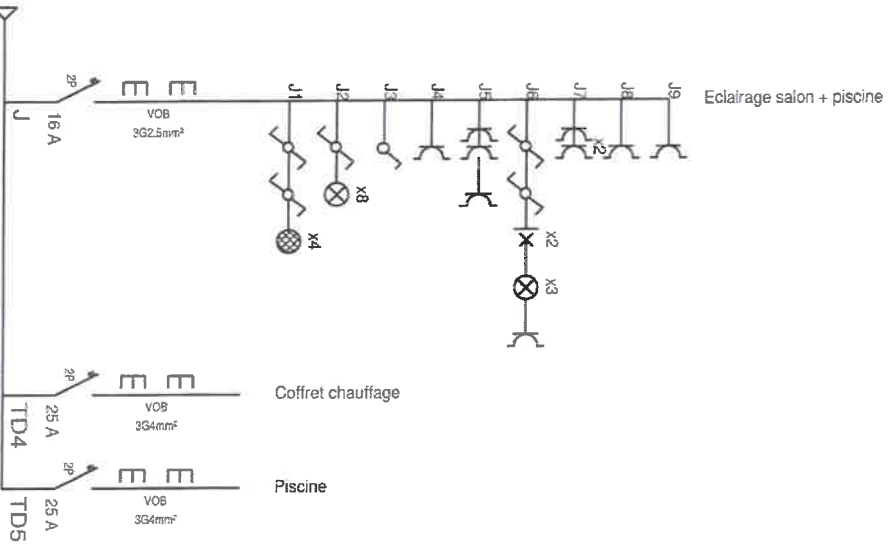


INSTALLATEUR		CONTROLE		CHANTIER		Schema 1A	
Nom	MailleuxElect	ORGANIS.	..	Nom	Michel MARCHAL	3N, 400V/230V~	
TVA	BE0887 707 376	Nom	..	Rue	..	MAILLEUX	
Date	08/04/2019	Date	..	Comm	..	096/438 057	
Sign	Jonathan MAILLEUX	Sign	..	Sign	..	-Electricité Générale	

BIV
 11-04-2019
 Pascal Charot / 438



(Handwritten signature)



INSTALLATEUR

Nom MalleuxElect
 TVA BE0887 707 376
 Date 08/04/2019
 Sign Jonathan MALLEUX

CONTROLE

ORGANIS. :
 Nom :
 Date :
 Sign :
 11-04-2019
 Pascal Chencot / 438

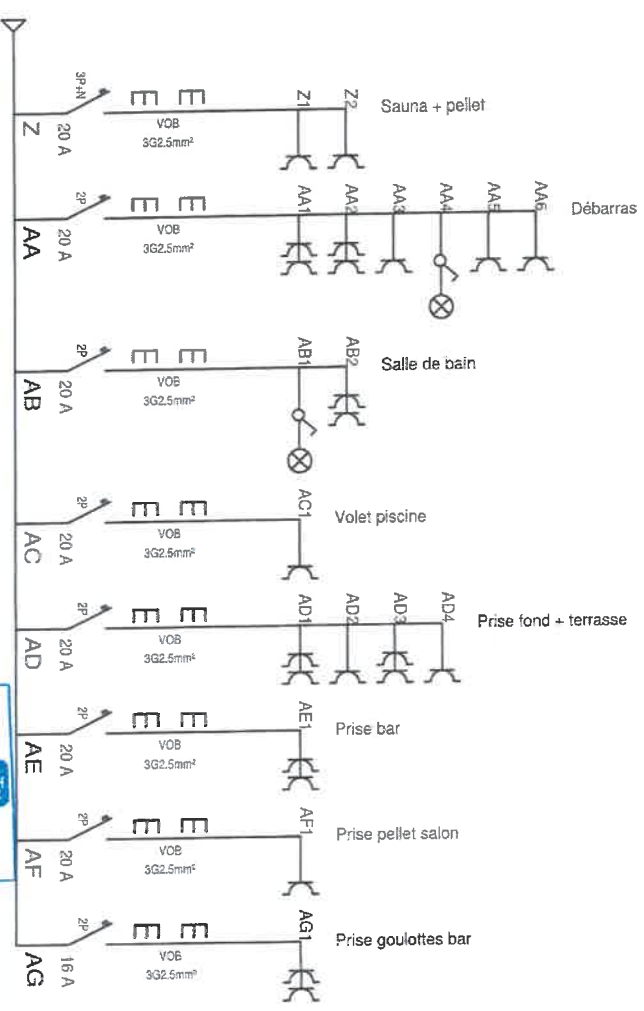
CHANTIER

Nom Michel MARCHAL
 Rue :
 Comm :
 Sign :

Schema3A

3N, 400V/230V~





INSTALLATEUR

CONTROLE

CHANTIER

Nom: Mailleux/Elect
 TVA: BE0887 707 376
 Date: 08/04/2019
 Sign: Jonathan MAILLEUX

ORGANIS: ..
 Nom: ..
 Date: ..
 Sign: ..

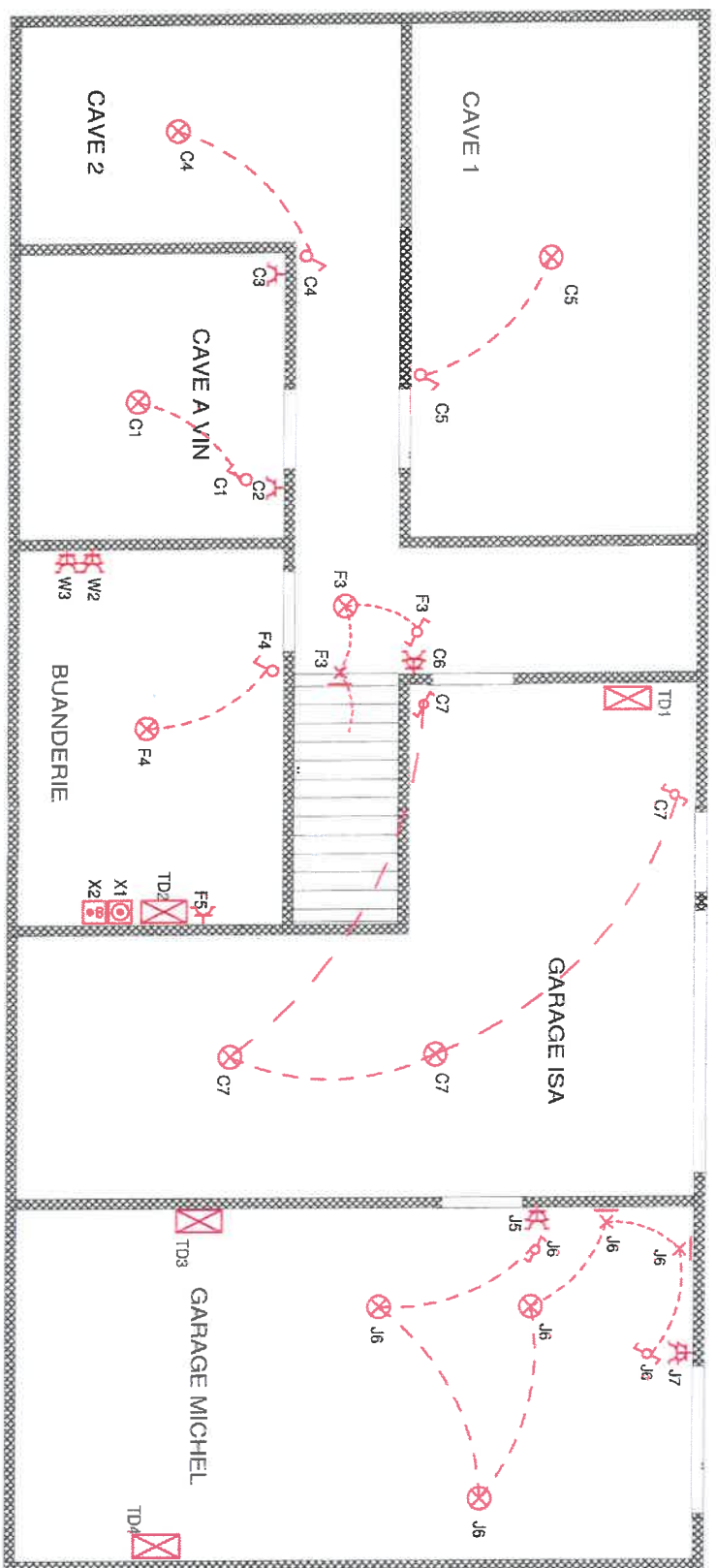
Nom: Michel MARCHEL
 Rue: ..
 Comm: ..
 Sign: ..

11-04-2019
 Pascal Chenot / 438

Schemasa

3N, 400V/230V~





INSTALLATEUR

Nom : Malleux/Elect
 TVA : BE0887 707 376
 Date : 09/04/2019
 Sign : Jonathan MALLEUX

CONTROLE

ORGANIS. :
 Nom :
 Date :
 Sign :

11-04-2019

DTV

Pascal CHENOT 7 438



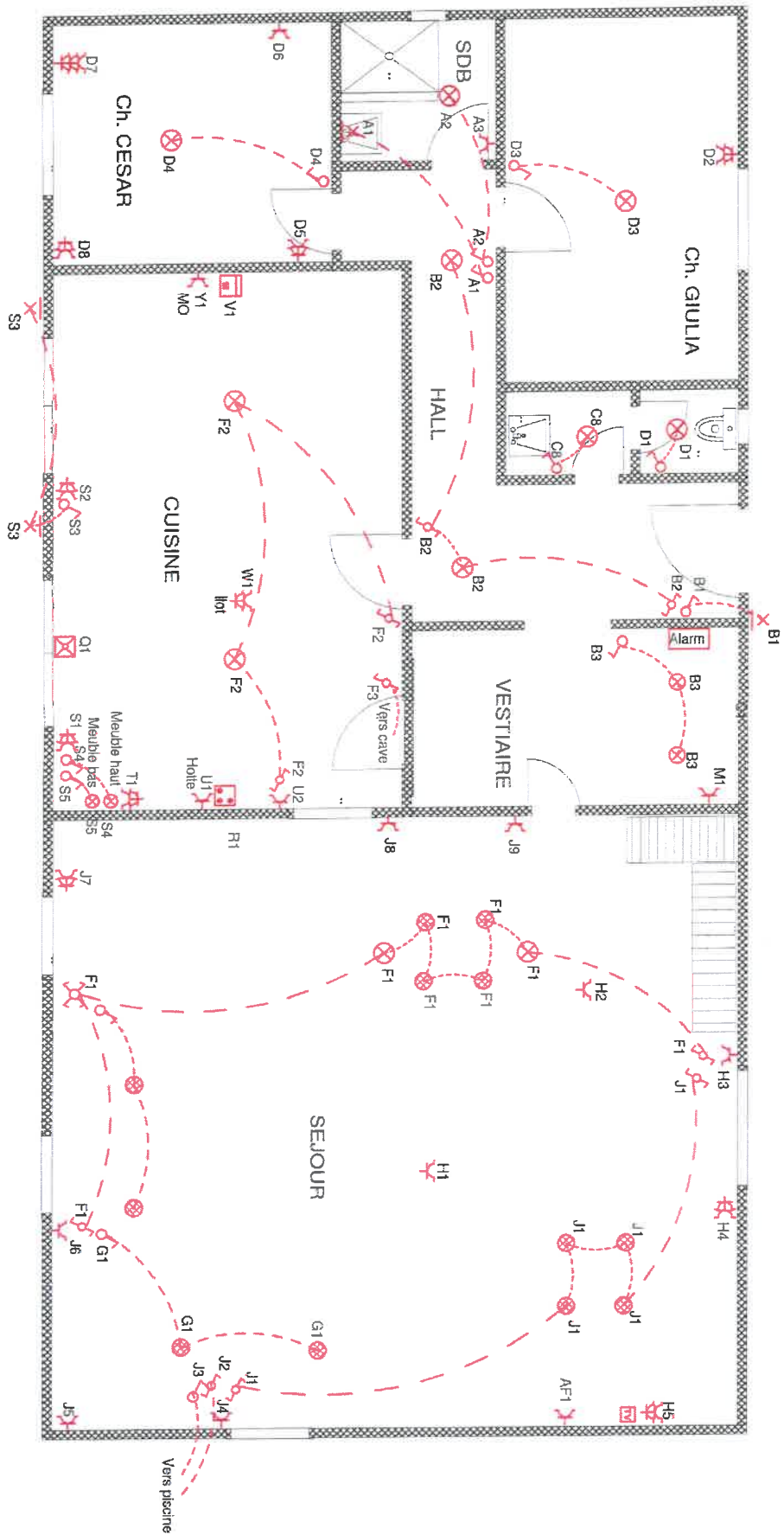
CHANTIER

Nom : Michel MARCHAL
 Rue :
 Comm :
 Sign :

Cave

3N, 400V/230V~





INSTALLATEUR

Nom : MailleuxElect
 TVA : BE0887 707 376
 Date : 08/04/2019
 Sign : Jonathan MAILLEUX

CONTROLE

Nom : ..
 Date : ..
 Sign : ..

11-04-2019
 GTV
 Pascal Chenot / 438

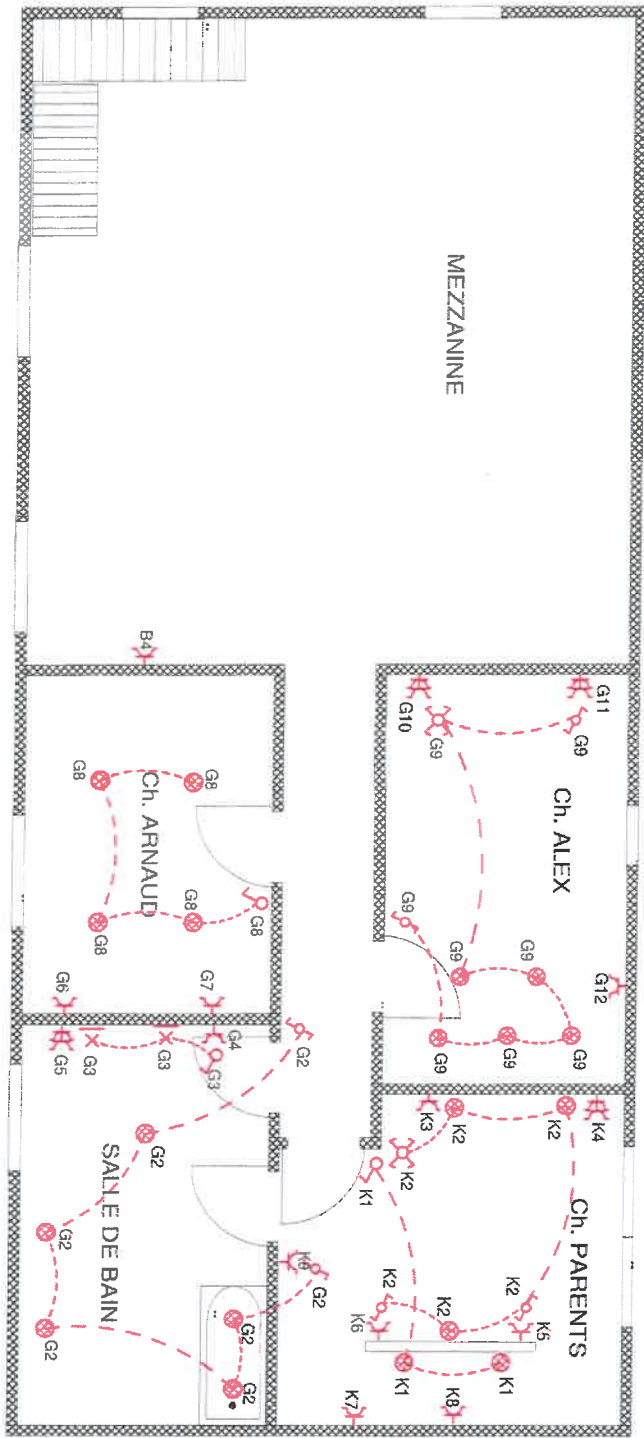
CHANTIER

Nom : Michel MARCHAL
 Rue : ..
 Comm : ..
 Sign : ..

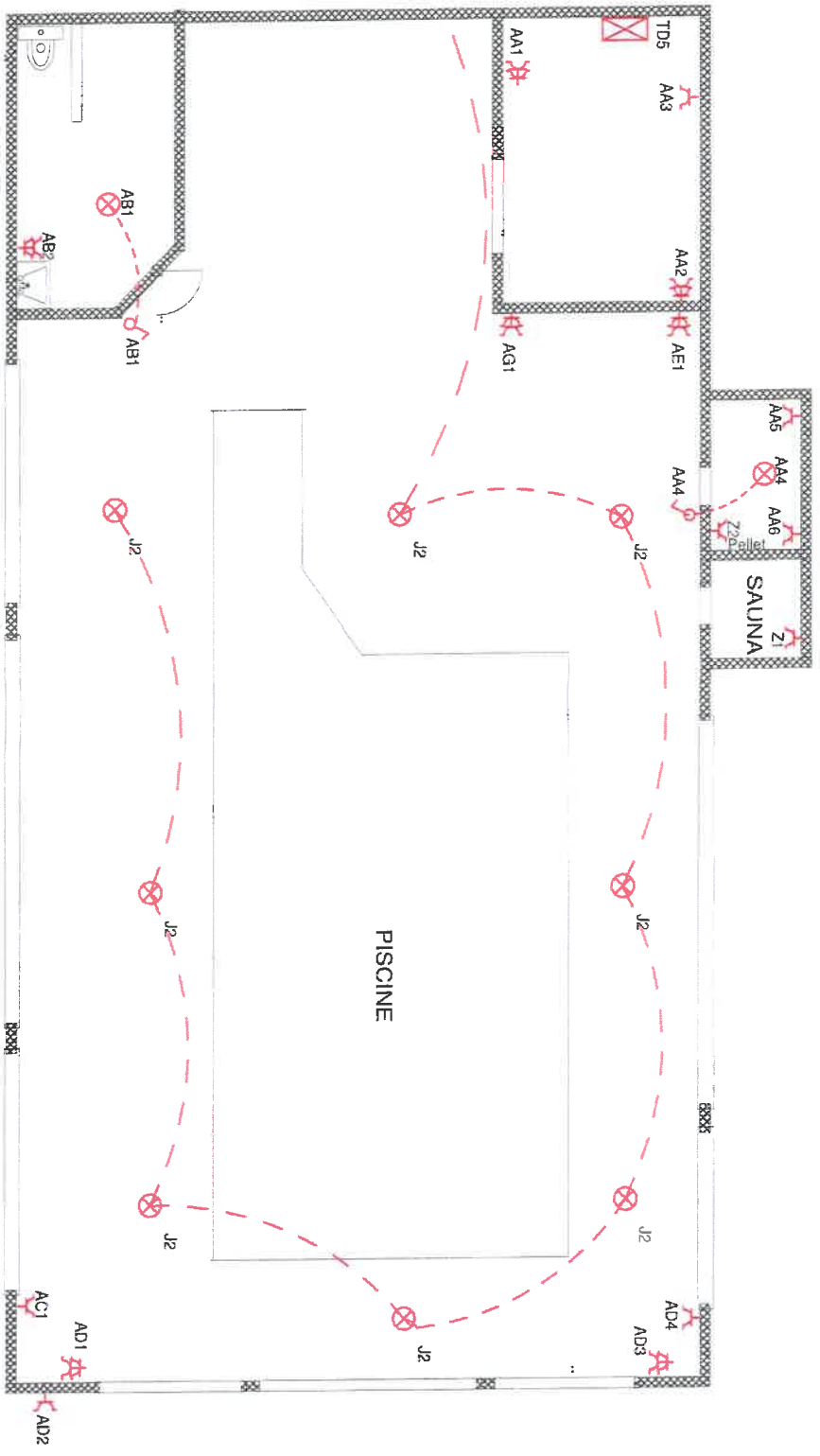
Rez de chaussée

3N, 400V/230V~





INSTALLATEUR		CONTROLE		CHANTIER		Etage	
Nom	MailleuxElect	Nom	ORGANIS. :	Nom	Michel MARCHAL	3N, 400V/230V~	
TVA	BE0987 707 376	Date	11-04-2019	Rue	..	MILLEUX	
Date	08/04/2019	Sign	Pascal Chenot / 438	Comm	..	0496/439 857 Elect	
Sign	Jonathan MALLEUX	Sign	..	Sign	..	- Electricité Générale	



INSTALLATEUR		CONTROLE		CHANTIER		Piscine	
Nom	MalleuxElect	ORGANIS.	..	Nom	Michel MARCHAL		
TVA	BE0987 707 376	Nom	..	Rue	..		
Date	08/04/2019	Date	..	Comm	..		
Sign	Jonathan MAILLEUX	Sign	..	Sign	..		

1.1-04-2019
 Pascal Chenot / 438



3N, 400V/230V~